



COMMUNE DE MORILLON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DES PROCEDURES DE REVISIONS ALLEGÉES N°1 ET N°2, AINSI QUE DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°2022.028 du 8 avril 2022, Monsieur le Maire de Morillon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) suivantes :

- projet de révision allégée n°1 du PLU portant sur la réduction de la zone A (agricole) ;
- projet de révision allégée n°2 du PLU portant sur la réduction de la zone N (naturelle et forestière) ;
- projet de modification n°1 du PLU portant sur diverses mesures correctives ainsi que sur l'intégration de dispositions en vue de favoriser l'accueil et le maintien d'une population permanente, de protéger et renforcer l'activité économique, préserver l'environnement et la qualité paysagère.

L'enquête publique unique se déroulera en mairie de Morillon, située 5 place de la Mairie 74440 MORILLON, pour une durée de 31 jours consécutifs, **du lundi 2 mai 2022 à 9h00 au mercredi 1^{er} juin 2022 à 18h00.**

Le dossier mis à l'enquête sera consultable sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Morillon aux heures habituelles d'ouverture, le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Les pièces du dossier d'enquête seront également consultables et téléchargeables en version numérique sur la plateforme numérique dédiée et sécurisée accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/3034>.

Pour toute demande d'information concernant les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme concernées par la présente enquête publique, la personne à contacter est Monsieur le Maire (Mairie de Morillon, 5 place de la Mairie 74440 MORILLON. Courriel : accueil@mairie-morillon.fr).

Monsieur Gérard VEYRAT, ingénieur territorial, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Grenoble. Il recevra en personne le public pour y recueillir les observations et propositions pendant trois permanences dans les locaux de la Mairie de Morillon, située 5 place de la Mairie 74440 MORILLON, aux dates suivantes :

- le lundi 2 mai 2022 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- le samedi 21 mai 2022 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 1^{er} juin 2021 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête).

Le commissaire enquêteur pourra accorder un entretien téléphonique à toute personne intéressée après prise de rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie de Morillon ou par courriel à l'adresse enquete-publique-3034@registre-dematerialise.fr.

En dehors des permanences du commissaire-enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur les projets d'évolution du Plan Local d'Urbanisme pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Morillon pendant toute la durée de l'enquête ;
- adressées par voie postale à destination de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Morillon – enquête publique pour les révisions allégées n°1 et n°2 et la modification n°1 du PLU – 5 place de la Mairie – 74440 MORILLON ;
- déposées par voie électronique sur le registre numérique dématérialisé accessible 7 jours/7, 24 heures/24, depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/3034> ou par courriel à l'adresse enquete-publique-3034@registre-dematerialise.fr.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour remettre au Maire ou à son représentant, le dossier d'enquête avec un rapport unique qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations et les propositions recueillies et, dans des documents séparés, ses conclusions motivées pour chacune des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme. Il précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire, ils seront mis à la disposition du public pendant une année en mairie de Morillon, en préfecture de Haute-Savoie ainsi que sur la plateforme numérique accessible depuis l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/3034>.

Un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché en mairie de Morillon, dans les lieux d'information habituels, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet et sur le site internet de la commune ou le compte de la mairie sur un réseau social.

Fait à Morillon, le 9 avril 2021

Le Maire de Morillon, Simon BEERENS-BETTEX